



PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ

**Arrêté n° 58 du 22 MAI 2017**

**fixant la liste des candidats pour le premier tour de l'élection du député pour la circonscription de Saint-Pierre-et-Miquelon**

*Le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

VU le code électoral et notamment son article R.101 ;

VU le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU la déclaration de candidature de Monsieur Denis VIGNEAU-DUGUÉ déposée en préfecture le 16 mai 2017 à 11 heures 10 et enregistrée définitivement le 19 mai 2017;

VU la déclaration de candidature de Monsieur Roger RODE déposée en préfecture le 16 mai 2017 à 15 heures 15 et enregistrée définitivement le 19 mai 2017;

VU la déclaration de candidature de Monsieur Robert LANGLOIS déposée en préfecture le 17 mai 2017 à 15 heures et enregistrée définitivement le 19 mai 2017;

VU la déclaration de candidature de Monsieur Stéphane LENORMAND déposée en préfecture le 17 mai 2017 à 15 heures 30 et enregistrée définitivement le 19 mai 2017;

VU la déclaration de candidature de Madame Annick GIRARDIN déposée en préfecture le 19 mai 2017 à 11 heures 30 et enregistrée définitivement le 22 mai 2017;

**CONSIDÉRANT** que le dépôt des candidatures pour le premier tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale a expiré le 19 mai 2017 à 18 heures ;

**CONSIDÉRANT** l'ordre résultant du tirage au sort effectué, en vue de l'attribution des emplacements d'affichage, le 19 mai 2017 à 18 heures 15 minutes ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La liste des candidats et de leur remplaçant pour le premier tour de l'élection du député pour la circonscription de Saint-Pierre-et-Miquelon est arrêtée comme suit :

**Monsieur Stéphane LENORMAND**  
Remplaçante : Madame Catherine DE ARBURN

**Monsieur Denis VIGNEAU-DUGUÉ**  
Remplaçante : Madame Danièle GASPARD

**Monsieur Robert LANGLOIS**  
Remplaçante : Madame Rachel PARK

**Madame Annick GIRARDIN**  
Remplaçant : Monsieur Stéphane CLAIREAUX

**Monsieur Roger RODE**  
Remplaçant : Monsieur Sébastien BOUTONNET

## Article 2

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Le préfet,**  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,  
Afif LAZRAN



### Destinataires :

*Mairies*  
*Commission de propagande*  
*Commission de recensement des votes*  
*Délégation de Miquelon*  
*RAA*